

DÉLIBÉRATION

RÉUNION DU 26 MAI 2020 - 2 -

Convocation du 18 mai 2020

Affichage du 28 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 26 mai, à 22 h 15, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, a été également convoqué à la salle polyvalente (dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid 19), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : D. BAËTÉ, D. LEJEUNE, F. TANTY, D. VERNIOL, adjoints,
D. BENOIST, G. BOUAZIZ, J. CHEUL, D. CHOLLEY, C. de BEIR,
S. DROIT, T. GARNIER, R. LEVERD, C. PICHOT, C. THOUROUDE-ROSSO

Élection du secrétaire de séance

D. BENOIST est élue secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2019 - Commune

Le maire laisse la parole à F. TANTY, adjoint en charge des finances.

Ce dernier explique que les conseillers votent un budget prévisionnel, qui peut évoluer en cours d'année. On peut procéder à des modifications budgétaires.

Ce document budgétaire est présenté à la Commission des Finances, puis au Conseil Municipal.

Il précise que le budget présenté cette année, ainsi que certainement celui de l'an prochain, seront des budgets hors normes pour Chartainvilliers, notamment pour les reports qu'ils présentent. On a quasiment un budget d'avance, en partie du fait des transferts de compétences à Chartres Métropole (environ 120.000 euros).

Chaque conseiller a reçu un tableau listant les différentes imputations budgétaires, dont la première colonne représente les dépenses effectivement réalisées en 2019.

F. TANTY précise par ailleurs que le vote du budget va permettre de procéder aux investissements prévus pour 2020.

S. DROIT demande quels sont ces investissements. A. BOUTIN répond :

- Travaux de rénovation de la sacristie pour un montant H.T. DE 3.900 euros
- Remise en état d'un chemin communal en grave pour 3.300 euros H.T.
- Achat de matériel pour les services techniques pour 600 euros H.T.
- Achat d'une remorque pour le tracteur communal, 2.988 euros H.T.
- Réfection de voirie du Chemin de Berchères, à partir des habitations, pour 18.761 euros H.T
- Remplacement du poste informatique des élus pour 1.393 euros H.T.

Concernant les résultats de l'exercice 2019, la section de fonctionnement présente un excédent de 221.846, 97 euros, et la section d'investissement un excédent de 144.409, 73 euros. Il est proposé le report intégral dans chaque section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats suivantes, pour l'exercice 2019 :

- Résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) 221.846,97 €
- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 144.409,73 €

Approbation du budget primitif 2020

Le Maire expose que compte-tenu des conditions de l'état d'urgence sanitaire dues au coronavirus, il est proposé aux conseillers d'approuver le budget primitif, prévisionnel, et qui peut faire l'objet de modifications, tel qu'il va leur être présenté. Une réunion sera programmée ultérieurement pour détailler les différentes imputations, et répondre aux éventuelles interrogations.

F. TANTY reprend la parole.

Les collectivités ont obligation de présenter un budget en équilibre de dépenses et recettes pour chaque section. Le budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre à 649.425,83 euros en fonctionnement, et à 156.371,55 euros en investissement.

F. TANTY souligne l'imputation 77 (en recettes de fonctionnement) inscrite pour 76.180 euros. C'est la somme que doit nous verser, à titre de compensation, la communauté de communes des Portes Euréliennes, du fait de notre départ pour intégrer Chartres Métropole.

Il précise, par ailleurs, toujours concernant les recettes de fonctionnement, que la taxe d'habitation est gelée jusqu'en 2023.

Le conseil ne peut désormais agir que sur les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, pour ajuster ses ressources. Ces taxes seront augmentées sur la durée de la mandature, d'autant que certaines dotations sont subordonnées à l'effort fiscal de la commune.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2020, tel qu'il a été présenté, et donne son aval pour la stabilité des taux d'imposition, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 22,16 %
- Taxe foncière non bâti : 33,55 %.

Questions diverses

Le maire évoque le confinement, pour lequel nous avons connu des conditions relativement acceptables, du fait de notre environnement. Aucun cas grave, aucun décès ne sont à déplorer.

Il ajoute qu'il souhaite saluer les soignants, les forces de l'ordre, les pompiers, les ripeurs, les postiers, les commerces de proximité et de première nécessité, qui ont été en première ligne durant l'épidémie, et qui ont permis de sauver des vies et d'assurer la continuité de notre vie quotidienne. Il propose aux conseillers de respecter une minute de silence, afin de les saluer.

R. LEVERD pense qu'aucune manifestation ne pourra, à priori, être prévue avant début septembre.

Le maire répond qu'effectivement le repas du 14 juillet s'annonce compromis, s'il est à organiser avec les mesures de distanciation physique. La première manifestation pourrait être le feu d'artifice, à la fin du mois d'août, toujours sous réserve des recommandations du gouvernement, et peut-être l'organisation de la sortie des Carnutes.

D. CHOLLEY demande ce qu'il en est de la distribution des masques. Le maire répond que nous sommes toujours en attente de la livraison.

D. BAËTÉ évoque la vente des bâtiments LIMAGRAIN. Le maire répond que les hangars et la serre sont en passe d'être acquis par la Grand Ferme, et gardent de ce fait un caractère agricole. Le bâtiment des bureaux devrait être transformé en appartements en location, et les hangars du fond en brocante permanente.

R. LEVERD évoque l'installation de gens du voyage au niveau de la mare. Le maire expose qu'ils devraient rester environ une semaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.